

Les eaux du barrage de Taksebt à Alger dans un an

Avec une pluviométrie moyenne de 800 à 1000 mm/an, la wilaya de Tizi-Ouzou est réputée riche en ressources hydriques mais, bon an mal an, l'eau, source de vie, est également source de conflits. Une bonne partie des 1400 villages et hameaux que compte la wilaya souffrent de la pénurie durant 4 à 6 mois sur 12 de l'année.

Chaque année des coupures d'électricité, de routes, des fermetures de châteaux d'eau ou de conduites, des sit-in, des occupations de mairies et de dairas sont opérés par des citoyens assoiffés protestant contre le manque d'eau, 1 ou 2 heures par semaine, un jour par semaine et parfois des semaines sans une goutte d'eau selon les cas et les plaintes des citoyens.

En outre, les ressources disponibles n'aboutissent pas entièrement dans les robinets des ménages en raison des fuites évaluées à 30%, des branchements pirates et des sabotages terroristes au niveau de la chaîne de Sidi Ali Bouneb.

L'approvisionnement de la wilaya, de l'ordre de 63 millions de m³/an, selon l'ADE, provient essentiellement des eaux souterraines, puisées à partir de 8 nappes alluviales, ce qui, dans les faits, est insuffisant pour une population d'environ 1 300 000 habitants disséminés à travers 67 communes, 1400 villages et hameaux situés pour la plupart en montagne au-delà de 900 m d'altitude.

Les eaux de sources autrefois unique moyen d'approvisionnement des villages ne représentent plus que 8% dans l'alimentation des populations, les tarissements, dus principalement au changement climatique, et la pollution ont réduit l'apport des sources naturelles à l'alimentation des ménages.

Négligée jusque récemment, la mobilisation des ressources superficielles qui auraient pu combler le déficit et venir au secours des régions limitrophes de la wilaya, interviennent faiblement, 19% jusqu'à présent, dans l'approvisionnement



ment de la wilaya. La pluviométrie de la région et la fonte des neiges, quand il y en a, se jettent dans la mer.

Pourtant, les sites de barrages ne manquent pas, on en a recensé 22 dont les études de réalisation ont été effectuées au début des années 80 mais il a fallu attendre plus de 10 ans pour le lancement des tra-

voux du barrage de Taksebt et plus d'une décennie encore pour entamer les travaux de transfert vers Azazga, sur 36 km, dont l'achèvement est prévu pour le mois de mars prochain, vers Alger dont la mise en service est fixée pour février 2008.

L'exploitation des eaux du barrage apportera un

complément d'approvisionnement de 54 000 m³/jour à la wilaya de Tizi-Ouzou, 31 km de canalisations sur 36 en direction d'Azazga sont déjà réalisés, les stations de refoulement vers Fréha, Tizi-Rached et Azazga ainsi que la station principale de traitement et celle de pompage au niveau du barrage sont

achevées, selon de ce qui ressort de la visite d'inspection effectuée par le wali jeudi 18 janvier.

Dans un an, si tout va bien, le transfert en direction d'Alger alimentera toutes les localités de la wilaya à l'ouest de Tizi-Ouzou ainsi que celles relevant de la wilaya de Boumerdès jusqu'à Alger.

Avec ce transfert, les 2/3 des 175 millions de m³ exploitables du barrage de Taksebt, les wilayas de Boumerdès et d'Alger dont l'approvisionnement sera par ailleurs renforcé à partir du barrage de Kouidiat-Acerdoune au même titre que Bouira, M'sila et Médéa, auront terminé avec le calvaire de la pénurie d'eau.

Rappelons, pour mémoire, que la capacité de Kouidiat-Acerdoune, livrable en octobre 2007, selon les prévisions officielles, est de 640 millions de m³ soit le plus grand ouvrage hydraulique du pays.

B. T.

OPERATION D'ASSAINISSEMENT DES SITES DE LA COMMUNE DE BOUMERDES

"800 à 1000 chalets illégalement affectés seront récupérés"

«Nous sommes déterminés à récupérer les chalets illégalement occupés dans notre commune», nous a affirmé, avec force, M. Sarni Mohand, vice-président au sein de l'exécutif communal de Boumerdès, à qui la présidence de la commission d'assainissement des chalets a été confiée. A priori, cette commission, dont la direction a été confiée à M. Sarni qui a suivi toutes les étapes de la gestion des séquelles du séisme de 2003, a pris le problème de la mise à jour de la liste des attributaires réels des habitations en préfabriqué, à bras-le-corps. Un dénombrement véridique de ces logements de secours est en cours. «Nous avons commencé le recensement au mois de juillet 2006. A ce jour, 8 sites sur les 14 existants ont été touchés par cette enquête», précise M. Khellat, cadre de la commune et chargé de l'administration de cette commission. A noter que des associations locales apportent, aux dires de M. Sarni, leur

assistance à ces opérations d'identification. «Nous pourrions récupérer 800 à 1000 chalets. A ce propos, j'ai saisi officiellement le président du tribunal de la ville concernant les indus occupants afin de les faire évacuer par la voie réglementaire.

Par la réponse positive du magistrat, la justice nous a ainsi appuyés dans notre démarche tout à fait légale. D'ailleurs, un huissier a été désigné par le juge. Ce dernier a envoyé les premiers ordres d'évacuation. Dans le cas de refus de quitter le chalet, une action en référé sera déclenchée», nous a déclaré M. Sarni. Ces indus occupants sont identifiés, d'après le président de la commission d'assainissement, parmi les sinistrés qui ont été relogés et qui n'ont pas restitué les clés ou ceux qui ont sous-loué ou vendu illégalement ce logement provisoire cédé dans le cadre de la solidarité de l'Etat avec les sinistrés. Seront probablement concernés également les attributaires de complaisan-



Ph. : Samir Sid

ce, c'est-à-dire les faux sinistrés, ramenés par certains responsables, de plusieurs wilayas. Certains sinistrés n'ont jamais mis les pieds dans ces habitations. On s'en souvient, les affectations qui ont été faites de manière anarchique, en dehors de l'APC, avaient donné lieu à des abus qui ont mis en colère et les sinistrés et les simples citoyens de la ville. Cette colère a été le prétexte, à l'époque, de plusieurs

émeutes dans la municipalité de l'ex-Rocher noir. Pour mettre fin à cette gabegie, M. Bedrici, wali de Boumerdès, a désigné, il y a quelques mois, deux directeurs pour superviser toutes les actions de la daïra de Boumerdès.

En outre, l'APC qui dirige M. Boukhalfa a repris ses prérogatives en matière de logement des sinistrés et il est attendu d'elle la réparation un tant soit peu des dégâts causés lors des

distributions antérieures. Pour en revenir à l'assainissement que mène l'équipe de M. Sarni et que cautionne, selon nos informations, le wali, ne sont pas concernés par ces expulsions les sinistrés de l'ex-cité des 1200 logements, des coopératives du 11-Décembre et des autres quartiers qui n'ont pas encore réceptionné leurs logements définitifs.

Par ailleurs, les cas sociaux seront régularisés

«nous leur remettons un contrat de location et ils se mettront en contact avec l'OPGI qui est en charge de gérer et de recouvrer le leur, conformément aux orientations de l'Etat, le propriétaire des chalets». Pour rappel, 2476 chalets disséminés à travers 13 sites ont été distribués dans la commune de l'ex-Rocher noir. Pour permettre la réalisation de la conduite d'eau venant du barrage de Taksebt, une quarantaine de chalets seront démontés au site Derriche.

Revenant sur les habitations qui seront récupérées, M. Sarni se montre serein «elles seront distribuées aux cas sociaux dans la transparence», assure notre interlocuteur qui ajoute : «La société civile de la commune, sans exclusive sera associée à l'élaboration des listes. Je demande donc aux familles qui ont introduit une demande de patientier. Je pense que nous aurons un nombre suffisant pour satisfaire les demandes légitimes».

Abachi L.